



Commune de Vaux-sur-Morges

Nature et diversité

## ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA MUNICIPALITE

Le bureau du Conseil informe les électeurs de Vaux que, selon la procédure légale en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'élection d'un candidat à la Municipalité se fait de façon tacite si un seul citoyen a déposé son dossier dans le délai fixé par l'arrêté de convocation ( 3 janvier midi ).

Monsieur François Menzel, actuel Président du Conseil général de Vaux et unique candidat à l'élection citée en titre est donc élu à la Municipalité. De ce fait la procédure d'élection complémentaire prévue le 13 février est annulée.

Le Conseil général par la voix de son bureau, ainsi que la Municipalité, félicitent Monsieur Menzel pour son élection.

Pour le bureau : Claude-Alain Gebhard vice-président

Pour la Municipalité : Yves Schopfer Syndic

Un délai de recours de trois jours court dès l'affichage de cette annonce au pilier public communal, soit du mercredi 12 au vendredi 14 janvier 2022.